



Calendrier des exercices et rallyes d'orientation comptant pour le Challenge de la Royale Ecurie Ardennes en 2013

Date	Epreuve	Traceur(s)	Coefficient
19 janvier 2013	Legend Ardennes (+ cours)	R. Vandevorst	0,5
15 mars 2013	Trois Heures de Spa	R. Vandevorst / P. Togaert	1
05 avril 2013	Trois Heures de Huccorgne	G. Alfano	1
19 avril 2013	Ronde des Cloches	E. Gully	1
03 mai 2013	Les Routes du Condroz	V. Duchêne	1
17 mai 2013	Wimille	P. Gerday	1
31 mai 2013	Hardenne Tour	G. Hardenne	1
07 juin 2013	Dalys Tour	C. Bernard	1
16 juin 2013	Critérium des Fontaines	R. Vandevorst / E. Gully	2
24 août 2013	Rallye des Clochers + BBQ Ecurie	R. Vandevorst / E. Gully	0,5
13 septembre 2013	Ronde Wallonia	M. Lentz / M. Pauly	1
08 novembre 2013	Bataille des Ardennes	P. Sibille	1
29 novembre 2013	Hesbaye Tour	A. Lafrut / K. Plainevaux	1
13 décembre 2013	La Finale	J. Lemaire / J-M. Sébastien	1

Hors Challenge

Date	Epreuve	Traceur(s)
01 septembre 2013	Critérium des Grands Lacs	R. Vandevorst / C. Bernard
	Routes de nuit	R. Vandevorst / E. Gully
20 décembre 2013	Acoutil Star Rally	R. Vandevorst / E. Gully

Règlement du Challenge Orientation de la Royale Ecurie Ardennes

1. Le Règlement des épreuves du Challenge de la Royale Ecurie Ardennes est identique au Règlement 2013 du Challenge HRC (consultable sur : www.hrcteam.eu), à l'exception des points suivants :
 - a. dans le corps du règlement, les points 3, 5, 11 et 12 ne sont pas d'application ;
 - b. dans l'Annexe A :
 - (1) ajouter un point 2.c identique au point 3.g ;
 - (2) supprimer le point 3.c.
2. Les points sont attribués aux participants du Challenge conformément au Règlement 2013 de la Royale Ecurie Ardennes consultable sur www.ecurie-ardennes.be , rubrique Règlement.
3. Explication des coefficients
 - a. Coefficient 0,5 : cours et exercice pratique ; rallye particulier.
 - b. Coefficient 1 : exercice.
 - c. Coefficient 2 : rallye d'orientation.
4. Comptabilisation des épreuves
 - a. Tous les cours et rallyes particuliers (coefficient 0,5) seront comptabilisés.
 - b. Les 6 meilleurs résultats sur 11 exercices (coefficient 1) seront retenus.
 - c. Le Critérium des Fontaines (rallye d'orientation – coefficient 2) sera comptabilisé.
5. Attribution des points
 - a. Le classement du Challenge est établi pilotes et navigateurs confondus.
 - b. Les points attribués le sont par catégorie. En conséquence, c'est la place du concurrent dans la catégorie qui lui confère un certain nombre de points, sans que ces points ne soient multipliés par un quelconque coefficient.
 - c. Le classement est donc établi toutes catégories confondues.
6. Points « Organisateurs »
 - a. Les membres de l'Ecurie organisant une ou des manches du Challenge comptabiliseront des points pour cette (ces) manche(s) de la manière suivante :
 - (1) à l'issue du challenge, la moyenne de leurs classements des épreuves auxquelles ils ont participé sera calculée ;
 - (2) la moyenne ainsi obtenue correspondant à une place, celle-ci sera convertie en points conformément au point 1.
 - b. Pour prétendre aux points « Organisateurs », le membre devra avoir participé à au moins 5 manches coefficient 1 et au Critérium des Fontaines.
7. Des prix récompenseront les trois premiers.
 - a. Le vainqueur sera récompensé par un engagement gratuit aux Routes Ardennaises 2013.
 - b. Le deuxième et le troisième seront récompensés par un engagement gratuit au Critérium des Fontaines 2013.